



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 20 janvier 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

CM-201001028

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De suspendre la séance extraordinaire du conseil à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est suspendue à 19 h 05.

À 19 h 10, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-201001029

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De reprendre la séance extraordinaire du conseil à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

CM-201001030

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 20 janvier 2010, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Ordre du jour

5. Rapports des services

5.1. Intérêts et pénalités percevables sur les créances municipales

6. Règlements

6.1. Règlement 7-2010 - *Règlement de taxation 2010* - Adoption

6.2. Règlement RCA10-11013-D modifiant le *Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements afin de modifier les tarifs de location de locaux et d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN* - Adoption

Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES SERVICES

5

INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS PERCEVABLES SUR LES CRÉANCES MUNICIPALES

5.1

CM-201001031

Et résolu

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités d'établir le taux d'intérêt percevable sur les créances municipales, notamment les taxes foncières;

Considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise les municipalités à percevoir une pénalité sur les taxes municipales.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De fixer à 10 % le taux d'intérêt sur les soldes impayés sur les créances municipales, et ce, à compter du moment où ils deviennent exigibles;

De fixer une pénalité de 0,416 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année et que cette pénalité soit ajoutée au montant des taxes municipales exigible;

De fixer à 35 \$ les frais d'administration à tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement refusé par l'institution financière et d'imposer lesdits frais au compte visé par ce paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

RÈGLEMENT 7-2010 – RÈGLEMENT DE TAXATION 2010 - ADOPTION

6.1

CM-201001032

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter règlement 7-2010 - *Règlement de taxation 2010*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RCA10-11013-D – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DE LOCAUX ET D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'UTILISATION D'ŒUVRES DE LA SOCAN - ADOPTION

6.2

CM-201001033

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter règlement RCA10-11013-D modifiant le *Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin de modifier les tarifs de location de locaux et d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201001034

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier